



Dossier de consultation des entreprises pour la définition technique et le chiffrage du « parc de pré-lâcher » nécessaire au projet de réintroduction du lamantin en Guadeloupe

1 - Contexte et objectifs

Le parc national, porteur du projet de réintroduction du lamantin des Antilles en Guadeloupe, souhaite passer à la réalisation de la phase de relâcher en 2018. Cette étape importante impose de concevoir et de réceptionner un parc de pré-lâcher dans le premier semestre 2018. Cet équipement permettra de préparer les futurs lamantins en provenance du Mexique, avant leur libération dans le Grand Cul-de-Sac marin.

Le choix définitif du site est en cours de définition, il sera situé sur le littoral entre l'Anse Bésia – au sud du port de Morne Rouge (commune de Sainte-Rose) et l'embouchure de la Grande Rivière à Goyave (Cf. **annexe 1**). L'acquisition de données nécessaires pour permettre ce choix (cartographie herbiers, bathymétrie et contamination chimique) est en cours, elles seront mis à disposition du bureau d'étude retenu début février au plus tard.

Le parc national s'est entouré depuis 2009 d'un groupe d'experts internationaux et plus récemment de spécialistes mexicains de l'espèce qui l'accompagnent aux plans scientifique et technique.

Aucun équipement de ce type n'existe dans la région, exception faite du parc aménagé au Brésil dans le lit d'un rivière. Par contre il existe dans la région un certain nombre de structures qui détiennent des lamantins en espace naturel, que le parc connaît et avec qui le bureau d'étude sera mis en contact. Dans le contexte particulier de la zone littorale envisagée, il faudra réfléchir aux options techniques les mieux adaptées aux contraintes du site et garantir la qualité de ses fonctionnalités.

A noter que la réflexion devra intégrer l'extension possible du parc de pré-lâcher à un parc d'élevage contigu, en optimisant les équipements communs (lift, plateforme de travail, ponton, système de surveillance...).

La mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage va donc se décomposer en deux phases :

Phase 1

Cette étape concernera le choix constructif et la définition des types de matériaux retenus en tenant compte des différentes exigences liées :

- à la résistance de l'installation aux contraintes du site (houle, corrosion, nature du substrat...) ;
- aux conditions d'entretien et de durabilité des matériaux ;
- à l'optimisation des coûts ;
- à la prise en compte des contraintes réglementaires (loi sur l'eau, espèces protégées, AOT) ;
- à la préservation du milieu et en particulier des herbiers lors des travaux ;
- à la préservation des qualités fonctionnelles et de la sécurité du personnel ;
- à la sécurité des animaux ;
- aux conditions d'accessibilité.

Cette phase se déroulera par des échanges réguliers entre le bureau d'étude, le parc, les experts et gestionnaires, les administrations concernées et les fournisseurs dans une démarche de co-construction du meilleur projet technique et fonctionnel.

Phase 2

Une fois le site d'implantation choisi, le parc national mettra à disposition la bathymétrie et la cartographie des herbiers, pour permettre le positionnement définitif et précis de l'installation.

Le bureau d'étude se chargera de réaliser :

- Implantation précise (la carte en annexe et les fonds SIG sont disponibles en format Shape)
- Description technique détaillée des ouvrages avec les plans d'exécution
- Estimation des coûts unitaires de fournitures livrées Guadeloupe
- Estimation des coûts et délais de mise en œuvre
- Préparation du CCTP et des dossiers de consultation des entreprises en prévision du marché public de travaux
- Préparation des dossiers d'autorisation (AOT, loi sur l'eau)

2 - Principales caractéristiques techniques et enjeux à prendre en compte

Grandes caractéristiques techniques :

- La taille de l'enclos est estimée à 1 ha, à l'intérieur duquel sera délimité un deuxième parc de 2500 m². Son positionnement devra tenir compte de la bathymétrie (il faut un minimum de 1 m de profondeur utile pour permettre à l'animal de nager) et de la présence des herbiers sous-marins sur lesquels les animaux seront amenés à brouter.
- Différentes portes seront à positionner.
- Une plateforme technique de 25 m² environ pour le personnel devra être installée dans l'enceinte ou en périphérie immédiate. Elle devra être couverte et dotée d'un ponton d'accès pour un bateau.
- Un lift ou plateforme élévatrice (4 x 4m) par treuil avec une alimentation photovoltaïque.
- Un système de caméra de surveillance avec une alerte anti-intrusion.
- Un balisage de limitation de la navigation dans un périmètre rapproché.
- Un système de distribution artificiel d'eau douce (citerne, désalinisateur ou extension réseau AEP)
- Si l'accès terrestre est possible à proximité du parc de pré-lâcher sur le site retenu, il faudra étudier la faisabilité technique et le coût de son aménagement.

La conception du parc de pré-lâcher devra prendre en compte les enjeux suivants :

- La sécurité des animaux : les lamantins sont de gros animaux pouvant dépasser 500 kg et donc capables d'exercer de fortes contraintes sur les clôtures et peuvent tenter de passer dessous ou dessus. Tout risque de blessure ou d'accident, devra être anticipé, de même que le risque de voir un animal s'échapper de l'enclos.
- Les choix techniques devront intégrer la sécurité des personnels, selon les règles d'hygiène et sécurité en vigueur, et rechercher le meilleur confort de travail possible en prenant en compte les obligations de fonctionnement de l'installation (alimentation, observation comportementale, mise à l'eau, capture...).
- Le choix des matériaux des différents équipements devra être fait en tenant compte de leur résistance aux contraintes du site (corrosion, installation d'algues, coquillages et autres espèces fixées) et leurs conditions d'entretien.
- Le risque de houle cyclonique devra être pris en compte dans les choix constructifs et éventuellement les procédures à appliquer, afin que les installations puissent résister à un événement moyen à fort. La remise en état après le passage d'un événement exceptionnel sera à prendre en compte pour permettre des délais de réparation raisonnables.
- Il sera important de rechercher les solutions techniques intégrant deux dimensions, l'optimisation des coûts et la simplicité de mise en œuvre.
- Accessibilité à l'eau douce et alimentation électrique.
- Accès terrestre carrossable si l'option retenue le permet.
- La sécurité de l'installation contre les intrusions en l'absence des personnels, par la mise au point d'un système de surveillance passif avec caméra nocturne, alerte et contrôle à distance.

3 - Calendrier et modalités de suivi et pilotage

Le pilotage de l'étude est confié à Sébastien Rives – chef soigneur - qui assurera la coordination en étroite relation avec le chef de projet « lamantin », la direction du parc national et le groupe experts. Durant la phase 1 un rendez vous hebdomadaire sera planifié pour suivre l'avancement de l'opération, il fera l'objet d'un relevé de décision.

Une fois validé le cahier des charges technique, le bureau d'étude aura un mois pour finaliser la phase 2.

Le bureau d'étude garde une totale liberté de consulter tous les experts et partenaires extérieurs de son choix.

Calendrier

Publication de l'offre	Notification de la mission	Phase 1	Phase 2
09/01/18 – 19/01/18	22/01/18	22/01/17 – 21/02/18	21/02/18 – 20/03/18

4 - Contenu de l'offre des candidats

Compétences et savoir-faire mobilisés

Le candidat devra faire preuve, au travers de son expérience et des compétences mobilisées, de ses capacités à proposer des solutions techniques et préparer le CCTP, les plans d'exécution et les dossiers de consultation des entreprises.

Présentation du budget

Calendrier prévisionnel et profil des personnes mobilisées, détaillés pour chaque phase.

Pièces administratives

- Attestation de KBIS et les attestations d'assurances professionnelles et responsabilité civile.
- DC1 et DC2 signés (pièces jointes en annexes 2 et 3).
- Le candidat sélectionné devra produire les certificats social et fiscal de l'entreprise.
- La notification de la mission se fera par contrat, qui inclura une clause de pénalités de retard.

5 – Critères de sélection des offres

Le choix sera établi selon la pondération des critères suivante :

- 60 % pour les compétences et l'expérience mobilisées
- 40 % pour le coût de la prestation

6 – Date limite de réception des offres

Le 19 janvier 18h

Saint-Claude, le 09/01/18

ANNEXE 1

